

Point 6 - Adoption d'un crédit pour la réalisation de collecteurs des eaux usées et de l'eau potable, art. 8757 à Léchelles

Intervention, Gauche plurielle,

Nicolas Bugnon, pour la Gauche Plurielle.

Chers collègues,

L'augmentation des Camions, le trafic de Poids lourds qui se multiplie, dans un village comme Léchelles, cela signifie la qualité de vie qui déperit. Pour toujours, nos concitoyens, les écoliers, les promeneurs, en feront les frais. L'attractivité du village en pâtira.

Le développement d'entreprises est important, tout le monde est d'accord, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment.

Le projet d'implantation d'un centre de tri et de transit de déchets peut sembler louable, l'utilité d'une telle activité n'est pas mise en cause, mais à un tel emplacement, il est difficilement compréhensible. Nous sommes là entre les champs et la forêt, à distance de deux villages.

Des zones industrielles doivent accueillir ce genre d'infrastructures.

On peut lire dans la documentation fournie, que la décision de mettre ce secteur en zone spéciale est bien une décision du Conseil communal, alors que le Canton avait exprimé devoir dézoner la zone d'activité. La solution de la zone spéciale a été poussée pour permettre le projet. Il aurait été de bon ton de la part du Conseil communal de consulter la population avant d'avancer sur ce terrain et promouvoir un tel projet. Pour cela, il est malheureusement trop tard.

Nous vous demandons donc aujourd'hui, quels sont les gains de ce projet pour notre commune ? Aucun revenu fiscal ne peut être attendu d'une telle activité, d'une entreprise faisant partie d'un groupe international comme Paprec. Au contraire, le projet engendrera un changement de visage de notre village de Léchelles. Nous savons pourtant tous aujourd'hui que ce sont les personnes physiques qui paient la grande majorité des impôts. Et

pour attirer de nouveaux contribuables, il faut bien maintenir une bonne qualité de vie dans nos villages.

Maintenant, nous sommes devant un choix financier. Investir désormais 1,5 millions, soit 600'000.- de plus qu'il y a 9 mois, pour amener de l'eau sous pression dans une zone aussi lointaine et aussi haute.

Au vu des dégâts que ce projet peut amener pour les habitants, nous demandons à pouvoir opérer la pesée des intérêts grâce à un minimum de données. Nous remercions le Conseil communal pour le dossier d'information constitué, un gros travail a été réalisé, mais malheureusement, ce dossier n'estime d'aucune manière le risque financier pris par un refus de cet investissement. Quels seraient les dommages potentiellement encourus ? En termes de fourchette, quelle somme pourrait devoir engager la Commune sur les différents dédommagements et frais qui peuvent être engagés ?

En tant qu'élus, nous avons un devoir de réponse face à nos concitoyens. Pour répondre aux questionnements sur ce projet, nous devons pouvoir justifier l'appropriation de nos décisions.

Le groupe Gauche plurielle demande ainsi à pouvoir faire une pesée d'intérêts sur la base de données tangibles et demande à obtenir des informations sur ce risque, afin que le Conseil général puisse se prononcer en connaissance de cause. Des cas de ce type ont très certainement déjà eu cours dans le Canton et ailleurs en Suisse. En demandant donc au Conseil communal de fournir une estimation étayée du risque financier d'un refus de ce crédit d'investissement, s'il le faut par l'intermédiaire d'une expertise externe et par différents scénarios, nous proposons au Conseil Général un renvoi de l'objet au Conseil communal au sens des art. 39 et 40 du Règlement du Conseil général, voulant que ce vote de crédit d'investissement soit repoussé, à une date ultérieure qui suivra la fourniture des informations demandées.

Dans le cadre de cette proposition de renvoi, la Gauche plurielle demande également à obtenir des informations sur l'état de pollution du site. La question avait été posée lors du refus fin 2023. Le dossier ne donne malheureusement aucun élément de réponse. On nous disait simplement

que le site avait été jugé propre par une étude. Maintenant, on observe sur le portail de l'Etat de Fribourg, que le site a été classé en août 2024 en zone polluée, tout du moins en zone à investiguer, ceci sans doute suite à des analyses complémentaires. Quelle est donc la situation réelle actuelle de pollution du site ? Et en corollaire, quels peuvent être, à nouveau, les conséquences financières pour la commune de la nouvelle situation en regard d'un éventuel refus de l'investissement présenté ?

Pour information, un vote de renvoi est un instrument permettant de décaler le vote sur le fonds, en demandant des informations complémentaires ou d'autres modifications. Si le renvoi est accepté, le vote est repoussé pour obtenir la demande, et s'il est refusé, le vote sur l'objet a lieu après le vote sur le renvoi.

Pour obtenir des informations sur le risque financier et l'état de pollution du site, nous vous demandons donc de bien vouloir renvoyer l'objet au Conseil communal.

Pour la qualité de vie dans nos villages. Nous vous remercions.